

Termes et Conditions pour les Auditeurs Internes Qualifiés SPI4

SPI4 – Social Performance Indicators 4 – est un outil d'évaluation de la performance sociale destiné aux prestataires de services financiers (PSF) responsables et inclusifs. SPI4 permet aux PSF d'évaluer leur niveau de mise en œuvre des Normes Universelles pour une Finance Responsable et Inclusive, qui incluent les Principes de Protection des Clients de la Smart Campaign. SPI est développé par CERISE et ses partenaires depuis 2001, avec un retour constant des utilisateurs selon une approche itérative et collaborative. Depuis 2003, plus de 580 FSP ont utilisé le SPI pour évaluer et améliorer leurs pratiques. La quatrième version, SPI4, a été lancée en janvier 2014 et mise à jour en juillet 2016.

CERISE encourage l'utilisation de SPI4 pour aider les PSF à améliorer leur performance sociale. Pour tirer le meilleur parti d'un audit SPI4, CERISE recommande aux utilisateurs de SPI4 de se former à l'utilisation de l'outil et de devenir Auditeur Qualifié SPI4.

CERISE distingue les auditeurs externes et internes. Les auditeurs internes qualifiés SPI4 sont des employés au sein des PSF qui souhaitent utiliser l'outil en interne. **Les auditeurs internes ne peuvent pas effectuer d'audit externe auprès d'autres PSF, en dehors de leur propre organisation.**

L'auditeur interne conduit et gère les audits SPI4 au sein du PSF pour lequel il/elle travaille. Les résultats peuvent être partagés en externe avec les partenaires du PSF, par exemple des investisseurs, des réseaux, etc.

En échange de l'utilisation de SPI4 et du maintien de leur Qualification SPI4, les auditeurs internes sont priés de se conformer aux conditions qui suivent :

- SPI4 ne peut être appliqué qu'auprès de PSF ayant **accepté de participer** à un audit de leurs performances sociales.
- Les auditeurs internes doivent **informer CERISE** lorsqu'ils conduisent un audit.
- Les auditeurs internes doivent toujours utiliser **la version la plus récente** de l'outil (disponible à tout moment sur le [site web de CERISE](#)).
- Les auditeurs internes doivent accepter de **respecter les Normes d'utilisation** lorsqu'ils conduisent un audit.
- Dans un délai de 4 semaines suivant la réalisation d'un audit, les auditeurs internes doivent accepter d'**envoyer à CERISE le questionnaire SPI4 complété et l'outil d'estimation du TIA**, sous réserve que le PSF accepte de partager ces résultats avec CERISE. De manière volontaire, les auditeurs peuvent également partager un plan d'action, leur rapport narratif, la présentation de la réunion de clôture, etc.

Tous les documents sont conservés de manière anonyme par CERISE, qui utilise uniquement les données à titre confidentiel pour créer des benchmarks (présentés sous forme de scores moyens par dimension, région et statut – lucratif/non lucratif). Cela permet aux PSF de comparer leurs résultats avec ceux d'un groupe de pairs. Ce processus permet également à CERISE de créer des benchmarks personnalisés, de mettre à jour le matériel de formation et d'audit, et de tenir les auditeurs informés des enseignements tirés de l'expérience SPI4.

- Les documents préparés par l'auditeur interne doivent être conformes avec les **critères minima de qualité** qui suivent :

- Le fichier SPI4 doit être **entièrement rempli** et inclure des **commentaires détaillés** ;
- Les scores doivent être **cohérents** ;
- Le plan d'action doit permettre au PSF d'**améliorer ses pratiques**, et fournir des **recommandations** spécifiques vers des ressources techniques.
- Les auditeurs internes doivent **conduire au minimum un audit SPI4 tous les deux ans**.
- Les auditeurs internes peuvent **organiser des formations SPI4 en interne** et des événements autour de l'outil (séminaires, échanges par pairs, etc.). CERISE encourage les auditeurs internes à partager les informations et feedback concernant leurs activités internes. Cela permet à CERISE de fournir aux auditeurs un matériel de formation à jour et d'identifier les meilleures pratiques qui pourraient être partagées avec le secteur, avec l'accord du PSF.
- Le nom et le logo de CERISE ne peuvent être utilisés qu'avec **l'accord explicite** de CERISE.
- Les auditeurs internes acceptent de communiquer toute **suggestion d'amélioration** à CERISE.
- Les auditeurs internes acceptent de maintenir le contact avec CERISE, **en répondant aux demandes de CERISE pour des mises à jour, sondages, réunions virtuelles, etc.**
- Les auditeurs internes doivent **informer CERISE lorsqu'ils changent de contact e-mail**.
- Les auditeurs internes sont encouragés à **mettre en œuvre des procédures écrites** pour appliquer le SPI4 au sein de leur PSF.
- **La Qualification interne est automatiquement retirée si l'auditeur quitte le PSF.**
- **La Qualification interne ne peut pas se transformer en qualification externe.** Si l'auditeur interne quitte son organisation PSF et souhaite devenir auditeur externe pour accompagner d'autres PSF, il devra contacter CERISE.

En cas de non-conformité constatée avec les présents Termes et Conditions et les [Normes d'utilisation](#), la Qualification SPI4 pourra être retirée.

L'Auditeur Interne Qualifié SPI4 _____

Date _____